



LE GUIDE PRATIQUE DES ASSOCIATIONS

**La Ville de Nice et la Métropole
Nice Côte d'Azur vous accompagnent
dans la réalisation de vos projets**





Chères présidentes, chers présidents, chers bénévoles,

Vous êtes à Nice des milliers à choisir, sur votre temps libre, d'ouvrir une salle de quartier, d'entraîner une équipe, de servir des repas, de répéter un spectacle, d'aider un enfant à faire ses devoirs. Sans vous,

notre ville n'aurait ni la même chaleur, ni la même solidarité : vous contribuez, chacun à votre place, au bonheur de vivre à Nice.

Ce guide réunit en quelques pages l'essentiel de ce que la Ville de Nice et la Métropole mettent à votre disposition : les cinq Maisons des Associations implantées dans les quartiers, les salles des centres AnimaNice, le dépôt en ligne de vos demandes de subventions, le fonds de sécurisation de vos manifestations, le prêt de matériel, les formations et les permanences juridiques.

Notre but est que vous passiez le moins de temps possible dans les démarches administratives et davantage sur vos projets. C'est le sens du label Guid'Asso, qui fait de la Ville un véritable point d'appui pour vous informer, vous orienter et vous accompagner, de la création de votre association jusqu'au montage de vos événements.

Merci pour ce que vous apportez, chaque jour, aux Niçoises et aux Niçois.

ÉRIC CIOTTI

Maire de Nice

Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Vous êtes Président d'une association et vous souhaitez être accompagné dans la réalisation de vos projets ?

Vous avez pour objectif de créer votre association et vous souhaitez connaître les démarches à entreprendre ?

 **Découvrez, grâce à ce guide pratique, les différentes solutions mises en place par la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur.**



➤ **La Ville de Nice intègre le réseau
« Guid'Asso - Accompagnement spécialiste »** **P.6**

➤ **Mises à disposition
d'installations** **P.7**

➤ **Aides au financement** **P.11**

➤ **Soutien et accompagnement
au montage de projet
ou d'événements** **P.13**

➤ **Communication
et outils numériques** **P.15**

➤ **Formations gratuites
et webinaires** **P.17**

➤ **Prêt ou location
de matériel** **P.18**





Guid'Asso

Alpes-Maritimes



Le saviez-vous ?

La Ville de Nice est labellisée Guid'Asso - Accompagnement Spécialiste !

Ce label signifie que la ville fait partie du réseau Guid'Asso, un dispositif national piloté par l'État **pour accompagner les associations locales**, quel que soit leur domaine d'activité, leur taille ou leur implantation géographique.

Concrètement, cela veut dire que :

- La Ville de Nice est reconnue comme un point ressource pour les associations.
- Elle peut vous informer, vous orienter et vous accompagner dans toutes les étapes de la vie associative (création, gestion, financement, développement...).
- Elle est particulièrement qualifiée pour répondre à des besoins spécifiques ou complexes.

➤ BESOIN D'AIDE POUR CRÉER UNE ASSOCIATION, REMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION, ORGANISER UN ÉVÈNEMENT OU COMPRENDRE VOS OBLIGATIONS ?

**Contactez les services de la Ville de Nice
ou consultez la plateforme : guidassopaca.fr**



➤ MISES À DISPOSITION D'INSTALLATIONS



Les Maisons des Associations

Elles ont été créées pour soutenir de manière logistique les associations locales et sont réparties sur la totalité du territoire communal, à proximité des moyens de transport urbain.

Vous pouvez y louer des locaux, une boîte aux lettres, un casier et même y domicilier le siège social de votre association :

➤ GARIBALDI

12 ter place Garibaldi

04 97 13 41 71

maisonassociations.garibaldi@ville-nice.fr

➤ NICE CENTRE

3 bis rue Guigonis

04 92 17 37 72

maisonassociations.nicecentre@ville-nice.fr

➤ NICE EST SAINT-ROCH

50 boulevard Saint-Roch

04 97 13 41 77 - 04 97 13 49 12

maisonassociations.saintroch@ville-nice.fr

➤ LA LUNA

À l'angle du 265 promenade des Anglais /
rue G. Faraut / 195 av. de la Californie

04 89 98 10 18

maisonassociations.laluna@ville-nice.fr

➤ COMBATTANT ET ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

36 bis boulevard Risso

04 93 26 71 67

maisonassociations.combattant@ville-nice.fr

Comment ça fonctionne ?

L'adhésion annuelle coûte 50 € ou 10 € pour les associations étudiantes.

Elle permet de bénéficier de 3 heures gratuites par semaine de **location de bureaux et de tarifs de location très préférentiels.**

Par exemple : 2,65 €/heure pour une salle pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes.

Sont proposés à la réservation :



Les Maisons sont ouvertes sur une amplitude horaire importante afin de répondre aux besoins des associations.

- **Du lundi au vendredi de 9h à 20h.**
21h selon les maisons et jusqu'à 23h en cas de réservation de l'amphithéâtre de la Maison des associations de Garibaldi (les vendredis et samedis).
- **Le samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h.**

➤ **CONTACT : vie.associative@ville-nice.fr**

2 Les Centres AnimaNice

Les centres AnimaNice proposent un tarif avantageux pour les associations adhérentes au réseau des Maisons des Associations qui peuvent solliciter :

- Des salles permettant des activités variées tels que le dojo, la salle de danse, la salle de spectacle
de 90 à 289 places, le studio de musique...
- Des capacités d'une large amplitude :
entre 20 et + 100 m².
- Du matériel en complément :
rétro projecteur ou un instrument de musique.

➤ **CONTACT :** animanice.direction@ville-nice.fr

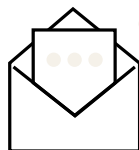
18

centres

sont implantés
sur le Territoire
de la Ville de Nice

COÛT DU LOYER :
50% du tarif de base*

De nombreux autres équipements de la collectivité peuvent aussi être mis à disposition des associations



➤ LE 109 | PÔLE DE CULTURES CONTEMPORAINES

04 97 13 32 56

➤ LE THÉÂTRE DE VERDURE

1 715 places assises
Jusqu'à 3 200 places debout

04 97 13 51 16

➤ LE THÉÂTRE LINO VENTURA

700 places assises

04 97 00 10 70

➤ LES PARCS ET JARDINS

06 76 98 72 71

➤ LE THÉÂTRE FRANCIS GAG

260 places assises

04 92 00 78 50

➤ LE PARC PHOENIX

Salle Linné / Amphithéâtre

293 places

04 92 29 77 00

*Abattement soumis à conditions.

➤ LE CENTRE UNIVERSITAIRE ET MÉDITERRANÉEN

Amphithéâtres de 550 places

04 97 13 46 10

➤ LES LOCAUX SCOLAIRES

Au sein des écoles maternelles et élémentaires

occupation.locaux.scolaires@ville-nice.fr

➤ L'ARTISTIQUE

Amphithéâtres de 140 places

04 97 13 47 70

➤ LE HUB DE L'INNOVATION

04 89 98 23 45

➤ LE MUSÉE MATISSE

04 93 81 08 08

➤ LA MAISON DE L'ÉTUDIANT

04 89 98 26 00

➤ L'OPÉRA DE NICE

04 92 17 40 80

➤ LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Salles, gymnases, stades et piscines

direction.sports@ville-nice.fr

➤ LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

04 97 07 24 60

➤ LES JARDINS POTAGERS

jardins.potagers@ville-nice.fr

➤ LE FORUM D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE

Visites commentées des expositions pouvant être personnalisées en fonction des intérêts spécifiques de chaque association

04 97 13 31 51

Le saviez-vous ?

La *Maison de l'Habitant* dispose de plusieurs conventions de partenariats avec des associations œuvrant en faveur du logement : ALC, API Provence, Fondation de Nice, Habitat et humanisme, ADIL 06, AGIS et Galice et propose également la mise à disposition de locaux.

➤ **CONTACT : 04 97 13 55 11**





➔ AIDES AU FINANCEMENT



La Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur, conscientes du rôle essentiel que vous jouez, souhaitent encourager, dans une logique partenariale, vos activités qui contribuent au dynamisme de notre territoire, au développement local et à la cohésion sociale.

Ainsi, chaque année, la Ville et la Métropole aident des centaines d'associations œuvrant sur leur territoire, au bénéfice de la population niçoise et métropolitaine.

Afin de simplifier vos démarches administratives lorsque vous souhaitez bénéficier d'une aide ou d'une subvention, la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur ont mis en place un **portail en ligne** permettant un **dépôt dématérialisé des dossiers** et un traitement plus efficient de vos demandes :

➔ subventions-aides.nicecotedazur.org



Ce dispositif est destiné aux associations dont le siège et/ou les actions se situent sur le territoire de la Ville ou de la Métropole, tout au long de l'année vous pouvez déposer :

- Des demandes de subventions globales **de fonctionnement.**
- Des demandes de subventions **d'investissement.**
- Des demandes de subventions pour une **action spécifique** de fonctionnement.

Ce portail illustre le souhait constant de nos collectivités d'améliorer leur lien avec les usagers ainsi que leurs partenaires.

Fonds d'aide aux associations pour la sécurisation des manifestations

Afin de soutenir la vitalité de son secteur associatif, la Ville de Nice a créé un service de « **Sureté événementielle** » qui a, pour mission, de prodiguer des conseils aux organisateurs de manifestations en matière de sûreté, ainsi qu'un fonds permettant de financer, à hauteur de 80%, les coûts engendrés par la mise en œuvre des dispositifs de sûreté imposés par les services compétents.

La Ville de Nice met aussi à disposition des associations, sous leur responsabilité, des **portiques de sécurité** sous réserve de la prise en charge des frais d'installation et que leur utilisation soit confiée à des agents de prévention et de sécurité habilités.

➤ **CONTACT** : sse.associations@ville-nice.fr



Le saviez-vous ?



*Sur le **Portail des Aides de la Ville de Nice et Métropole**, vous pouvez également déposer une demande de don de matériel informatique réformé (unité centrale avec écran intégré livrés avec cordon d'alimentation, sans clavier ni souris).*

Chaque association éligible peut déposer une demande de dix ordinateurs par an, dans la limite des stocks disponibles.

➤ **CONTACT** : subventions-aides.nicecotedazur.org



➤ SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DE PROJET OU D'ÉVÉNEMENTS

Vous recherchez un soutien et/ou un accompagnement pour un projet ou un événement ? Les services de la collectivité peuvent vous aider !

Événement sportif à organiser, projet étudiant ou de sensibilisation à l'environnement, à la transition écologique, actions citoyennes de propreté, animations de quartier, actions en faveur de la cohésion sociale, du droit des femmes ou du handicap...

Les domaines d'intervention sont aussi variés que l'aide que la collectivité peut vous apporter : ingénierie de projet, expertise, accompagnement, soutien, mise en relation, partenariats, formations spécifiques...
N'hésitez pas à nous contacter !



➤ **CONTACT :**
3906@nicecotedazur.org

Déclaration de manifestations ou d'événements sur l'espace public

➤ **niece.fr/fr/demarches-en-ligne/organiser-un-evenement-sur-l-espace-public**



Le saviez-vous ?

Le service de l'*Animation des Quartiers* est notamment chargé d'accompagner les associations désireuses de créer un événement festif ou culturel au sein de leurs quartiers, notamment d'un point de vue logistique (associations de commerçants, comités de quartiers, associations de quartiers...).

Chaque année, une centaine d'animations est accompagnée par un chef de projets de ce service.

➤ CONTACT : animations@ville-nice.fr





COMMUNICATION ET OUTILS NUMÉRIQUES

1

Site de la Ville de Nice, réseaux sociaux, portails dédiés, sites internet des équipements...

La Ville de Nice valorise l'action de ses associations, en terme de communication !

En fonction de l'envergure de la manifestation et de la mise en place d'un partenariat, la communication pourra prendre la forme d'une promotion de l'événement associatif sur les réseaux sociaux gérés par la Ville, d'affichage sur support imprimé ou numérique, d'une campagne de communication grand public : **réseaux sociaux gérés par la Ville de Nice, mobilisation d'autres supports de communications** tels que l'affichage en ville, des coverings sur les rames de tramway, d'une annonce sur le journal municipal, de l'achat d'espaces presse ou tout autre moyen de communication dont la Ville de Nice dispose.

CONTACT : communication@nicecotedazur.org

2

Le Portail des Associations et l'Académie du Bénévolat

Vous souhaitez partager vos programmes d'activités, faire connaître votre association, mettre en relation bénévoles et organismes, n'hésitez plus et connectez-vous gratuitement sur le **Portail des Associations** :

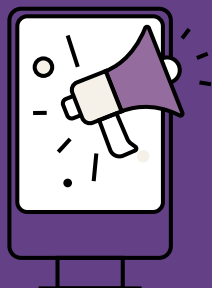
associations.nicecotedazur.org

Partenaire incontournable de la vie associative niçoise et azuréenne, le **Portail des Associations** permet :

- De se tenir informé des différentes manifestations associatives grâce à l'**agenda interactif**.
- De **publier à volonté**, grâce à l'espace personnel, gratuitement et de façon illimitée sur les activités, les actions ou les manifestations par le biais d'articles, de galerie photos ou de vidéos.
- De faire connaître son association, les causes défendues et de mobiliser et sensibiliser les citoyens aux actions réalisées par l'association.
- De fédérer en quelques clics les bonnes volontés autour d'une association ou d'un événement.
- De favoriser l'engagement citoyen et simplifier l'intermédiation entre missions et bénévoles.



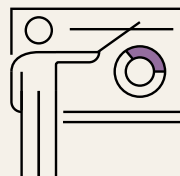
Le saviez-vous ?



- Des panneaux d'affichage pour votre communication sont à votre disposition dans les *Centres AnimaNice* et les *Maisons des Associations*, pour les associations occupantes et celles qui rayonnent dans le quartier.
- La Ville de Nice lance régulièrement des appels à projet à destination des associations : **100% culture à l'école, plan de lutte contre les violences faites aux femmes...**
Pensez à consulter régulièrement les différents supports de communication existants.



➔ FORMATIONS GRATUITES ET WEBINAIRES

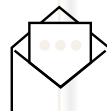


La Ville de Nice propose **des formations et une assistance administrative** avec des conseils à la création, au fonctionnement, à l'élaboration de dossiers de subventions... ainsi que des **conférences gratuites** pour aider les associations dans leur gestion quotidienne.

Vous pourrez ainsi vous inscrire à la Maison des Associations Nice-est-Saint-Roch pour :

- Des **formations thématiques** dispensées une fois par mois, réservées aux associations adhérentes au réseau des Maisons des Associations.
- Des **permanences** pour des **conseils juridico-administratifs** ouvertes à toutes les associations, le mardi matin de 9h à 12h et le jeudi après-midi de 14h à 17h.

➔ **CONTACT : maisonassociations.saintroch@ville-nice.fr**



Des **webinaires** sont également organisés par notre **partenaire HelloAsso** une fois par mois (le mardi à 18h30) ainsi que des **formations en ligne** sur différentes thématiques.

➔ **CONTACT : vie.associative@ville-nice.fr**



➡ PRÊT OU LOCATION DE MATÉRIEL

Barrières métalliques, tables, bancs bois, panneaux d'exposition, chaises, podium, tentes... Votre association a besoin de matériel pour organiser un projet événementiel ? La collectivité peut vous aider !

Faites votre demande de réservation

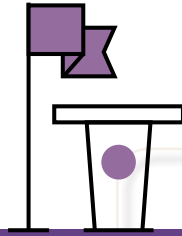
au minimum 30 jours avant la sortie du matériel, uniquement par e-mail :

➡ materiels.evenementiel@nicedazur.org



Veillez préciser :

- La date, l'intitulé, la nature et le lieu de la manifestation.
- Les matériels souhaités et leur quantité.
- Les dates de retrait et de restitution des matériels.
- Les coordonnées téléphoniques (du demandeur et de la personne chargée de retirer et rendre le matériel) ainsi qu'une adresse e-mail.



Le saviez-vous ?

- Podiums, tables et chaises peuvent être fournis aux associations de parents d'élèves dans le cadre de l'organisation des kermesses.
- Vous pouvez aussi demander du matériel dans le cadre de l'organisation de ramassages écocitoyens ou d'actions de sensibilisation (pinces à déchets, gilets haute visibilité, paires de gants anti-coupure, cendrier géant...).
- Des costumes et accessoires peuvent même être loués ou prêtés par l'Opéra de Nice !

➤ CONTACT : 3906@nicecotedazur.org

Retrouvez ce Guide pratique
sur le *Portail des Associations*

➤ associations.nicecotedazur.org



VILLE DE NICE

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR